

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

26 février 2019

DATE DE CONVOCATION

11 février 2019

DATE D'AFFICHAGE

11 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six du mois de février à vingt heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de FORMERIE, présidé par Monsieur William BOUS.

PRÉSENTS :

William BOUS	Joël HUCLEUX	Micheline BINDER
Gérard BESNIER	Jean-Paul SOULEZ	Guy DESMAREST
Raymond COZETTE	Josiane DELOFFE	Yves LEFRANCOIS
Alain GILLES	Jeannick LANGLOIS	Martine CAYRE
Gérard FOUCARD	Patrick DUFOUR	Hervé LEVEAU
Maryse FLANDRE	Isabelle COZETTE	Christelle PLE
Nathalie FERRAND	Hélène TELLIER	Laure DESENDER
Laurent PLACE	Jérôme HUCLEUX	

ABSENTS NON EXCUSÉS :

ABSENTS EXCUSÉS :

Nicole DAVESNE	donne pouvoir à	Gérard FOUCARD
Sylvie LACAILLE	donne pouvoir à	Joël HUCLEUX
Nadège CORROY	donne pouvoir à	Micheline BINDER

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Micheline BINDER et Jean-Paul SOULEZ

ORDRE DU JOUR

- INDEMNITÉ DES FUMURES
- DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR

- **CONVENTION D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**
- **DÉCISION SUR PRISE EN CHARGE OU NON DES FRAIS LIÉS AU CONTROLE DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS ET AUX VIDANGES**
- **DEMANDE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ESPÉRANCE ET CONVENTION SI ACCORD**
- **DEMANDE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ORGANISATION DE MISS CANTON GRANDVILLIERS**
- **PRÉSENCE POSTALE**
- **PRESENTATION SUR LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION DANS LE CADRE DU PLUIh**
- **INFORMATIONS GÉNÉRALES**
- **QUESTIONS DIVERSES**
- **QUESTIONS DES CONSEILLERS**

INDEMNITÉ DES FUMURES

Par délibération en date du 15 juin 2018, la commune a décidé de faire l'acquisition de parcelles que l'Etat cédaient pour un montant de 17 621 €.

n° parcelle	Lieu-dit	Superficie	Valeur
A64	La plaine du bois de Formerie	1 ha 39 a 12 ca	8 348 €
B17	Les 13 bornes	1 ha 16 a 78 ca	7 007 €
B18	Les 13 bornes	37 a 76 ca	2 266 €
		2 ha 93 a 66 ca	17 621 €

Ces terrains étaient exploités par un locataire qui arrête son activité et réclame l'indemnité de fumures.

Pour information, l'indemnité de fumures est une indemnité prenant en compte l'amélioration apportée à un fonds cultivé par des pratiques culturales suivies. Ces améliorations constituent un élément de la valeur vénale du fonds rural dont il est fréquemment tenu compte dans l'indemnité versée à l'exploitant en cas de cession ou de cessation d'exploitation.

Le locataire demandait 7 500 € d'indemnités. Après négociation, l'indemnité de fumures réclamée a été ramenée à 7 300 €.

Après information auprès de la Chambre d'Agriculture qui définit le montant de l'indemnité à 1 123 € l'hectare,

Après information recueillie auprès de Maître Plé, Notaire à Formerie qui estime que l'indemnité versée oscille entre 3 500 et 5 000 € l'hectare,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- de fixer l'indemnité des fumures à 7 300 € pour les parcelles référencées ci-dessus, qui sera versée à Monsieur Roland BRUMENT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférant à ce dossier

Monsieur le Maire établira un bail précaire avec un nouveau locataire, qui devra conserver ces parcelles en herbage.

La dépense sera imputée sur l'article 2111.

DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR

La Préfecture nous demande de lui transmettre les dossiers de subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Monsieur le Maire propose de présenter une demande de subventions pour :

Ordre de priorité	Intitulé	Montant HT	Subvention demandée	Autres financements sollicités
1	Aménagement de la voirie pour l'accessibilité PMR du groupe scolaire Louis Blériot, rue de l'Eglise	318 778 €	45 % (sur maxi 150 000 € de travaux) soit 67 500 €	36 % au Département soit 129 764 €
2	Remplacement de la canalisation d'adduction d'eau potable et bouclage entre les rues Georges Clémenceau et du Presbytère	153 658 €	40 % (sur maxi 200 000 € de travaux) soit 61 463 €	Demande va être faite auprès de l'AESN
3	Aménagement d'un parking rue du Presbytère desservant l'école, le stade et l'Eglise	118 313 €	50 % (sur maxi 60 000 € de travaux) soit 30 000 €	36 % au Département soit 42 592 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de proposer une demande de subventions pour les dossiers cités ci-dessus à déposer pour le 15 mars.

Ces travaux seront réalisés impérativement durant les congés scolaires de cet été.

CONVENTION D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Dans l'objectif de maintenir les dispositifs d'assainissement non collectif réhabilités par la commune en bon état de fonctionnement, il convient de procéder à une vidange régulière tous les 3 à 4 ans.

Afin de nous décharger de cette obligation et de faire bénéficier les usagers d'un tarif intéressant, la Communauté de Communes de la Picardie Verte propose d'assurer les opérations périodiques de vidange des dispositifs d'assainissement réhabilités.

Dans cette hypothèse, il appartient à la commune d'acter cette possibilité par l'approbation d'une convention de partenariat.

L'adhésion au service de vidange s'effectuera par le biais d'une convention d'entretien valable pour une seule vidange.

La convention sera renouvelable par tacite reconduction pour 2 autres interventions programmées tous les 3 à 4 ans.

A défaut de dénonciation, la présente convention est conclue pour une durée de 10 ans à compter de la réception des travaux.

La CCPV sollicitera le remboursement des dépenses auprès de la commune.

A titre indicatif, la campagne de vidanges sur les installations réhabilitées est programmée sur la période mars/avril 2019 ;

Le forfait d'une vidange d'une fosse toutes eaux de 3 m³ est fixé à 165,09 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte les termes de la convention
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

DÉCISION SUR PRISE EN CHARGE OU NON DES FRAIS LIÉS AU CONTRÔLE DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS ET AUX VIDANGES

La commune de FORMERIE peut mettre à la charge des administrés les opérations de vidange et de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif.

Monsieur le Maire précise qu'en cas de vente, le propriétaire doit fournir un certificat de conformité de son installation.

On découvre encore des problèmes d'évacuation des eaux pluviales des descentes de sous-sol vers le tout à l'égout.

Après étude, le Conseil Municipal décide, à la majorité (1 abstention, Maryse FLANDRE, étant concernée dans l'affaire) :

- que les frais de vidange et de contrôle des installations d'assainissement non collectif seront à la charge des propriétaires
- que l'engagement pris par la commune de BOUTAVENT LA GRANGE restera valable jusqu'en 2023, les frais de contrôle restant à la charge de la commune.

DEMANDE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ESPÉRANCE ET CONVENTION SI ACCORD

Par lettre en date du 26 janvier 2019, l'association l'ESPÉRANCE demande une subvention exceptionnelle pour faire l'acquisition d'instruments.

Pour rappel, Monsieur le Maire indique qu'en 2018, une subvention exceptionnelle a été versée pour l'acquisition de nouvelles tenues.

L'association L'ESPÉRANCE a sollicité d'autres partenaires financiers, mais les demandes ont été refusées au motif qu'elle ne disposait pas d'un professeur de musique.

Le montant du devis est de 12 270 € TTC pour l'achat de 6 saxophones, étant précisé que l'association a des personnes intéressées pour intégrer la fanfare.

Si le Conseil Municipal est d'accord, l'association L'ESPÉRANCE remboursera à la commune les 2/3 HT des instruments soit 6 816.67 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 12 270 €, la commune réglant la facture d'acquisition et l'ESPÉRANCE remboursant les 2/3 HT du montant de la facture.

Les instruments resteront la propriété de la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte les termes de la convention
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

DEMANDE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ORGANISATION DE MISS CANTON GRANDVILLIERS

L'association Miss Canton Grandvilliers demande une subvention exceptionnelle pour l'organisation de l'élection d'une Miss du Canton de Grandvilliers, qui aura lieu le 16 mars à Grandvilliers.

Monsieur le Maire rappelle que la 1^{ère} édition a eu lieu à Formerie il y a deux ans et précise que le Conseil Municipal avait versé une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

L'année dernière, 500 € ont été versés.

Monsieur le Maire précise que les deux Miss (1^{ère} et 2^{ème} éditions) se sont déplacées à Nastätten, ont participé à diverses manifestations notamment à la fête patronale, étaient présentes aux vœux de la commune et sont adhérentes du comité de jumelage.

A la majorité (2 abstentions : Martine CAYRE et Laure DESENDER), le Conseil Municipal décide de verser à cette association une subvention exceptionnelle de 500 € pour l'organisation de cette élection.

PRÉSENCE POSTALE

Par lettre en date du 4 février 2019, la Poste nous informe que « la baisse d'activité lors de la période estivale pourra éventuellement entraîner un aménagement des horaires du bureau de poste. »

Elle nous fournit également une note explicative du contrat de présence postale territoriale signé le 11 janvier 2017 entre la Poste, l'AMF et l'Etat.

Après lecture du courrier, Monsieur le Maire propose de faire une réponse à la direction de la Poste, signifiant le souhait de la commune de conserver les mêmes horaires.
La proposition est unanimement votée par le Conseil Municipal.

PRÉSENTATION SUR LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION DANS LE CADRE DU PLUIh

La troisième phase du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), celle des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), est en voie d'achèvement et a permis un premier travail de zonage et de planification des différentes zones stratégiques du territoire de la commune.

Ce travail a permis de poser les bases de la quatrième phase du PLUi-H, celle du zonage et du règlement, qui aboutira à l'élaboration d'une réglementation graphique et écrite.

Monsieur le Maire présente les plans qui ont été remis à chaque conseiller et précise que le zonage sera un document graphique qui permettra de réglementer le droit des sols et d'en fixer les différentes contraintes.

Madame Micheline BINDER représente la commune aux réunions pour le PLUIh, organisées par la CCPV.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **Fermeture d'une classe de maternelle à la rentrée 2019/2020 :**
Les maternelles vont passer de 5 à 4 classes. Monsieur le Maire va prendre rendez-vous avec l'inspecteur d'académie.
Vu la diminution du nombre d'élèves, la fermeture est logique.
Monsieur le Maire va demander des détails sur l'organisation.
Madame Martine CAYRE, conseillère municipale déléguée aux écoles, l'accompagnera.
- **Versement au titre du FCTVA 2016 de 11 862.87 € pour BOUTAVENT LA GRANGE.**
- **Organisation de Fanfares en fête les 12 et 13 octobre :**
Le Département souhaite organiser un concert le samedi soir à la salle des fêtes Louis ARAGON et une manifestation le dimanche sur la Place Hervé JORON.
Monsieur le Maire va demander si l'office religieux peut être décalé à 10 heures.
La commune financera la logistique et le Département financera les fanfares.
- **Modification date du repas des Aînés au 6 octobre.**
- **Remerciements de l'école de judo pour la subvention versée pour la confection du char.**

- **Liste des membres nommés par la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Oise siégeant à la commission communale des impôts directs lue par Monsieur le Maire.**
- **Don du Sang du 12 février 2019** : 37 donateurs.
- **Bilan 2018 et projets 2019 du Ciné rural** : 1129 spectateurs en 2018.
Monsieur le Maire invite les élus à consulter le bilan 2018 et les projets 2019 en mairie.
- **Date prochaine réunion du Conseil Municipal** : 26 mars 2019 à 20 heures 30.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Patrick DUFOUR

- Rappelle que le repas du comité de jumelage aura lieu le 09 mars 2019 et qu'il est encore temps de s'inscrire.

Yves LEFRANCOIS

- Souligne l'intérêt du livre de Pierre TISSEYRE « 55 heures de guerre » qui lui a donné envie de reconstituer FORMERIE à l'époque, car de nombreux lieux n'existent plus.

Jean-Paul SOULEZ

- Remercie les élus qui ont participé à la distribution du bulletin municipal. Cette distribution était difficile avec le sac de la CCPV pour les papiers.
Monsieur le Maire invite les élus à réclamer des exemplaires de l'œil formion, si besoin.
Monsieur Yves LEFRANCOIS propose de distribuer le bulletin aux formions qui sont en maison de retraite.
Monsieur le Maire détaille l'envoi des exemplaires des bulletins :
 - Président et vice-présidents de la CCPV
 - Maires de l'ancien canton de FORMERIE
 - Annonceurs
 - Particuliers (anciens conseillers, famille TISSEYRE...)
 - Ecoles
 - Bibliothèque

Monsieur le Maire a trouvé le bulletin très lisible.

Madame Micheline BINDER propose que les articles soient donnés au fur et à mesure des manifestations, pour ne pas travailler dans la précipitation.

Monsieur Jean-Paul SOULEZ souligne que ce bulletin contenait 16 pages.

Monsieur le Maire remercie les personnes qui ont participé à ce bulletin.

La séance est levée à 22h30.